



versement sréguliers d'argent à mon frère par ma mère

Par **micHEL van brockhoven**, le **09/03/2012 à 14:27**

Bonjour,

je viens d'apprendre que mon frère aîné, à la retraite, et père d'un enfant mineur, recevait depuis plusieurs années 500 euros par mois de la part de ma mère âgée de 90 ans, (plus le paiement de ses factures) pour parer à ses difficultés financières (il est très endetté quoique propriétaire d'une maison achetée 400.000 F en 1992) .

Cela est -il légal ou cela constitue-t-il une spoliation, une inégalité au regard de ma future part d'héritage qui me reviendra au décès de ma mère ? Je trouve cela d'autant plus injuste que je suis au chômage à 57 ans et ne touche que 1000 euros /mois et n'ai pas fait appel à elle pour m'aider. Merci de vos conseils.

Par **Louxor_91**, le **09/03/2012 à 15:44**

Mais votre maman a le droit de faire ce qu'elle veut de son argent... A vous je pense au moment du partage d'apporter les preuves de vos allégations...

Par **micHEL van brockhoven**, le **09/03/2012 à 16:45**

merci de votre réponse rapide cordialement